

**CHAMPIONNAT de FRANCE**  
**33<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL TOUT TERRAIN**  
**« DUNES et MARAIS »**  
**8.9.10 OCTOBRE 2010**

# **REGLEMENT PARTICULIER**

CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE ET PRECISE LE REGLEMENT DES RALLYES TOUT TERRAIN.

ref : dm2010.024a

## **PROGRAMME HORAIRES**

- Parution du règlement Vendredi 3 Septembre 2010 à Minuit
- Ouverture des engagements Mercredi 8 Septembre 2010 à Minuit
- Clôture des engagements Vendredi 24 Septembre 2010 à Minuit
- Parution et disponibilité du road book Mercredi 6 Octobre 2010 à 8 heures au Vendredi 9 Octobre à 12 heures à la Station AVIA RD 730 A GREZAC (PRES DE COZES)
- Reconnaissances les 6-7-8 Octobre 2010 de 8 h à 19 h (art. 6 .2.6 P) des badges seront remis aux pilotes et copilotes uniquement lors de la prise du road book. (Pédestres, VTT, moto ou quad homologués exclusivement)

### **VENDREDI 08 OCTOBRE 2010 :**

- 7H45 à 12H00** **Convoi de reconnaissance (Voir 6.2 P)**  
départ du convoi Aéroport de Médis à 7 h 45 : POUR LES RECONNAISSANCES AUTORISEES **UNIQUEMENT PILOTES ET COPILOTES** (suivant météo), (des road book seront disponibles au départ du convoi). Des autocollants "Reconnaissances" seront fournis.
- 15H00 à 17h10** Accueil et vérifications administratives des documents à la salle des fêtes de St PALAIS s/Mer (**Voir 1.3 P**)  
**Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives**
- 16h15 à 18h55** Contrôles techniques au Centre Leclerc de Royan
- 17H00** 1ère Réunion du Collège des Commissaires Salle des Fêtes à St PALAIS s/MER.
- 19H45** **Briefing oral au parc fermé de Royan (présence obligatoire)**
- 20H00** Publication de la liste des équipages admis au départ avec ordre et heures de départ de la 1<sup>ère</sup> étape, au Parc Fermé à ROYAN

### **- SAMEDI 09 OCTOBRE 2010 :**

- 8H00** Départ du Parc Fermé de ROYAN (esplanade entre Port et Front de Mer) pour la 1<sup>ère</sup> Section de la 1<sup>ère</sup> Étape pour les épreuves ES 1, 2 et 3.
- 14 h** Affichage des résultats avec ordre et heures de départ suite au cumul des temps des ES 1 et 2.(au Parc de Regroupement de Grézac)
- 14H15** Départ de la 2<sup>ème</sup> Section de la 1<sup>ère</sup> Étape du PR GREZAC.
- 18H09** Arrivée du 1<sup>er</sup> Concurrent de la 1<sup>ère</sup> Étape Parc Fermé de GREZAC
- 20H00** Publication des résultats partiels de la 1<sup>ère</sup> Étape au Parc Fermé de GREZAC, avec ordre et heures de départ de la 2<sup>ème</sup> étape.

## **-DIMANCHE 10 OCTOBRE 2010 :**

<b>8H00</b>	Sortie du Parc Fermé du 1er Concurrent, de minute en minute dans l'ordre du Classement établi le Samedi soir, pénalités comprises pour 20 minutes d'assistance.
<b>8H20</b>	Départ de la 2ème Étape sans repasser par le Parc Fermé.
<b>12H14</b>	Arrivée du 1er Concurrent au Parc de Regroupement – GREZAC
<b>12h30</b>	Départ de la 2° section de la 2° étape du P.R. de GREZAC
<b>15h49</b>	Arrivée du 1er Concurrent au Parc Fermé de fin de rallye à St PALAIS s/MER (Parking Salle des Fêtes).
<b>17h00</b>	Vérifications finales des voitures au Parc Fermé de St PALAISs/MER (Parking Salle des Fêtes).
<b>18h00</b>	Publication des résultats du Rallye à la Salle des Fêtes de St PALAIS s/MER (une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent.)
<b>18H30</b>	Remise des Prix à la Salle des Fêtes de St PALAIS s/MER.

### **- ARTICLE 1 P - ORGANISATION.**

L'A.S.A.AUGIAS organise les 8.9.10 octobre 2010 en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'Ecurie Côte de Beauté, organisateur technique le rallye national avec participation étrangère dénommé :

## **33<sup>EME</sup> RALLYE NATIONAL TOUT-TERRAIN « DUNES ET MARAIS »**

Le présent règlement particulier a été enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile sous le Permis d'organisation N°: **220** en date du : **27 Juillet 2010**

### **Comité d'organisation :**

Président : Claude BAUDIN, Jacky HERBERT

Adresse : A.S.A. AUGIAS Ecurie Côte de Beauté,

**Monsieur Jacky HERBERT**

**8, Rue de Didonne**

**17120 SEMUSSAC**

Tél : **06 11 88 18 78** Fax : 05.46.05.60.35 e.mail : [dunesetmarais@yahoo.fr](mailto:dunesetmarais@yahoo.fr)

Le secrétariat est assuré avant le rallye par :

Mr Jacky HERBERT , 8, Rue de Didonne 17120 SEMUSSAC

Tél : **06 11 88 18 78** Fax : 05.46.05.60.35

MAIL : [dunesetmarais@yahoo.fr](mailto:dunesetmarais@yahoo.fr)

SITE : [www.dunesetmarais.com](http://www.dunesetmarais.com)

### **PERMANENCE DU RALLYE**

Le 8.9.10 Octobre : Salle des Fêtes de St PALAIS s/MER les 9 et 10 Octobre : Mairie de GREZAC (PC) ☎ 06 08 46 65 09 (directeur de course) et ce jusqu'à la fin du rallye plus lignes téléphoniques temporaires (numérotées 72H avant le Rallye).

## TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

<u>VENDREDI 8</u>	17H15 – 0H00	: Parc Fermé, - ROYAN
<u>SAMEDI 9</u>	0H00 - 11H00	: Parc Fermé - ROYAN
	09H30 - 24H00	: Parc de Regroupement et Fermé de GREZAC.
<u>DIMANCHE 10</u>	0H00 - 18H00	: Parc fermé et de Regroupement de GREZAC.
	16H00 -19H00	: Panneau d’affichage Salle des Fêtes de St PALAIS/Mer

### 1.1 P OFFICIELS DU RALLYE

#### OBSERVATEUR FÉDÉRAL :

Mr Gilbert LUCAS Licence N°07649 14/22

#### PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Mme Maryse CANAL-THOMAS Licence N°03123 0 2/04

#### MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Mr Jean Claude LABEYRIE Licence N°01996 10/09  
Mme Sylvie MONNIER Licence N°09968 13/07  
Mr Roger ALVES Licence N°09619 11/01  
Mr Frederik DUCROCQ Licence N°19399 10/04

#### DIRECTEUR DE COURSE :

Mr René-Jean HULOT Licence N°7288 10/03

#### DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS :

Mr Jacques POINOT	Licence N°0555	11/01	Mr R. DESMOULINS	Licence N°04799	17/22
Mr Joseph LORRE	Licence N°10395	12/02	Mr Patrick ORILLAC	Licence N° 14992	10/04
Mr Sylvain MONNIER	Licence N°9636	13/07			

#### DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS DELEGUES EPREUVES :

Mr Jean-Paul BONNAUD Licence N°07948 11/01  
Mr Jean-Louis MINEUR Licence N°29169 1 2/09  
Mr Jacques COURTIN Licence N°6233 15/07

#### MEDECIN CHEF:

Dr J. Pierre RIGOBERT Médecin Fédéral Licence N° 07967 11/10

#### COMMISSAIRES TECHNIQUES :

Mr Serge LARQUEY	Licence N°8454	10/06	MR ROBERT VINCENT	LICENCE N° 08796	11/01
Mr Patrick GROS	Licence N°35156	17/08	Mr Sébastien VERRON	Licence N°46757	17/14
Mr M. FANGOUSSE	Licence N° 06939	11/03	Mr J.C DUSSOUBS	Licence N°51192	10/14
Mr J.P. ROQUES	Licence N°178808	17/22			

#### CHRONOMETREUR RESPONSABLE :

Mr Bernard CONDEMINE Licence N°06916 11/ 10

#### CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

Mme Catherine CONDEMINE Licence N°56617 11 /10  
Mr Claude DELOUBES Licence N°16424 11/10

#### CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE :

M. Matthieu BONNAUD Licence N°41131 11/0 1  
Mme Michèle MEYER Licence N° 2979 11/10

## **1.2 P ELIGIBILITE**

Le 33<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL TOUT TERRAIN « *DUNES et MARAIS* » compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain,
- Le Trophée Rallye 4x4 (T2 et T1B)
- Le Trophée des copilotes,
- Le Challenge Rallye 2 Roues Motrices (Classe T1A5 et T1A6),
- Le Championnat du COMITE RÉGIONAL POITOU CHARENTES,
- Le Challenge des Commissaires du COMITE RÉGIONAL POITOU CHARENTES,
- Le Challenge interne AUGIAS, réservé aux Membres de l'Association.

## **1.3 P VÉRIFICATIONS**

VENDREDI 08 OCTOBRE 2010

1.3.1 **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES DE 15H A 17H10 A LA SALLE DES FETES DE ST PALAIS SUR MER.**

LES HORAIRES DE CONVOCATION SERONT **IMPERATIVEMENT** A RESPECTER AU **CH A** D'ENTREE DE VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES.

1.3.2 VERIFICATIONS TECHNIQUES de 16h15 à 18 h 55 au Centre Leclerc à ROYAN

### **LES CONCURRENTS DEVRONT PRESENTER AUX CONTROLES ADMINISTRATIFS :**

**L'original et la photocopie** des licences, carte grise, permis de conduire + fiche d'homologation si besoin, autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage, passeport technique... **Prévoir une photo d'identité obligatoire par Conducteur.**

Les équipages devront effectuer le parcours St Palais/Mer, Centre Leclerc de Royan , Parc Fermé de Royan en combinaison homologuée.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage VALZ-EUROREPAR à St PALAIS s/MER (Prix du tarif horaire : 45 € T.T.C).

### **- ARTICLE 2 P - ASSURANCES.**

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

Le parc de déchargement et de rechargement des voitures sera sur les parkings à proximité de la Salle des Fêtes et du Marché de St Palais sur Mer.

### **- ARTICLE 3 P – CONCURRENTS ET PILOTES.**

#### **3.1 P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5 P** Toute Personne qui désire participer au 33ème RALLYE *DUNES* et *MARAI*S doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le Vendredi 24 Septembre 2010 à minuit (Cachet de la Poste faisant foi).

**A.S.A. AUGIAS « Côte de Beauté »**

**Mr FAUCONNET Laurent**

**1 Grande Rue**

**17120 COZES**

**Tel 0546908154 Fax 0546908054**

LES FAX DEVRONT ETRE CONFIRMES PAR L'ENGAGEMENT REGLEMENTAIRE ACCOMPAGNE DE SON REGLEMENT DANS LES DELAIS IMPOSES PAR LE REGLEMENT.

EN CAS DE LISTE D'ATTENTE, NE SERONT PRIS EN PRIORITE QUE LES CONCURRENTS AYANT REGLE LEURS DROITS D'ENGAGEMENT.

**3.1.10 P** Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum.

### **3.1.11.1 P LES DROITS D'ENGAGEMENT** sont fixés COMME SUIV :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **450 €**
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : **900 €** (maximum)

à l'ordre de l'Écurie « Côte de Beauté »

### **3.1.12 P**

La demande d'engagement ne sera acceptée **que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement** ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent. **Les chèques seront remis en banque après le rallye .**

### **3.3 P ORDRE DE DÉPART**

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

- L'ordre de départ de la 1<sup>ère</sup> section de la 1<sup>ère</sup> étape sera donné dans l'ordre des 10 Premiers du Championnat de France de l'année en cours, ou Champions de France des 3 dernières années puis dans l'ordre des Numéros.
- L'ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> section dans l'ordre du cumul des temps des E.S 1 et 2. (hors pénalités)
- Pendant tout le week end, les T2 partiront en premier, dans l'ordre du classement du championnat pour la 1<sup>ère</sup> étape, et ensuite dans l'ordre du classement T 2 du rallye

### **3.3.5 P NUMEROS**

Les numéros seront attribués selon la réglementation FFSA 2010.

## **- ARTICLE 4 P – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS.**

### **4.2.2. P LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES**

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

### **4.3 P ASSISTANCE**

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

Pour des raisons de sécurité et de respect à l'égard des Riverains et des Communes traversées **l'assistance est INTERDITE en dehors des parcs ou zones d'assistance.**

Le stationnement des véhicules d'assistance est interdit sur les secteurs de liaison de même que l'utilisation de véhicules suiveurs.

**Tout manquement dûment constaté sera sanctionné par le collège des Commissaires sportifs.**

**Rappel : en dehors des parcs ou zone d'assistance, toute réparation ne peut être effectuée que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage.**

## **- ARTICLE 5 P – PUBLICITÉ.**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **- ARTICLE 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1 P DESCRIPTION**

Le 33<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL TOUT-TERRAIN « DUNES et MARAIS » représente un parcours de 343,700 Kms. Il est divisé en 2 Étapes et 5 Sections. Il comporte 12 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de : 106.420 Kms et 237.280 Kms de routier.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries. Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les Épreuves Spéciales sont :

<b>SAMEDI 09 OCTOBRE 2010</b>		<b>DIMANCHE 10 OCTOBRE 2010</b>	
ES1 - ÉPARGNES - ARCES	=10.190 kms	ES7 - ST SULPICE JAFFE MEDIS	=6,980 kms
ES2 - St ANDRÉ de LIDON	= 8.960 kms	ES8 - SEMUSSAC	=8,880 KMS
ES3 - MEDIS - St GEORGES	=10,080 kms	ES9 - COZES - GREZAC	=8,170 KMS
ES4 - ÉPARGNES - ARCES	=10,190 kms	ES10 – SEMUSSAC	=8,880 KMS
ES5 - St ANDRÉ de LIDON	= 8,960 kms	ES11 – COZES - GREZAC	=8,170 KMS
ES6 - MEDIS - ST GEORGES	=10,190 kms	ES12-MEDIS ST SULPICE JAFFE	=6,880 KMS

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc.... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

## **6.2 P RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.(6.2.)

6.2.6 P Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le Vendredi 08 Octobre (sous réserve des conditions météo). Le rendez vous est à l'Aérodrome de Médis à 7h 45. (Départ à 8 h)

Seuls les pilotes et les copilotes y seront autorisés.

Chaque équipage recevra avec la remise des road book des bracelets qu'il devra garder la durée des reconnaissances. Seuls les porteurs de ces bracelets seront autorisés à reconnaître les spéciales. Des contrôles pourraient être effectués.

LES RECONNAISSANCES EN VEHICULES 4X4 ET BUGGY P.G.O BIPLACES SONT INTERDITES LES AUTRES JOURS PRECEDENT LA COURSE SOUS PEINE DE REFUS DE DEPART OU DE PENALITE SUIVANT GRAVITE.

LES RECONNAISSANCES PEDESTRES, V.T.T, MOTO, OU QUAD HOMOLOGUES SONT AUTORISEES LES 06.07.08 Octobre de 8 h à 19 h. Les reconnaissances de l'ES 7 devront s'effectuer de 8 h à 13 h et celles de l'ES 12 de 13 h à 19h.

## **- ARTICLE 7 P- DÉROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2 P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11 P** Les signes distinctifs sont : - Chefs de poste : chasuble fluo + badge avec fonction.  
- Commissaires de Route : combinaison + chasuble fluo + badge avec fonction

2/ **NON RESPECT** de la zone d'assistance obligatoire : **MISE HORS COURSE.**

**7.3.13 P** : Le pointage en avance n'est autorisé qu'à la fin d'une étape.

### **7.5 P ÉPREUVES SPECIALES ( E.S. )**

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

EN CAS DE BLOCAGE D'UN CONCURRENT DANS UNE EPREUVE SPECIALE, APPLICATION DE LA REGLEMENTATION RALLYE 2010 F.F.S.A. (7.5.16)

**7.5.1 P** : **NON RESPECT** de toutes sortes de cultures dûment constaté par un Commissaire. (Par un concurrent ou tout membre reconnu de son équipe)

Tout franchissement des limites naturelles ou définies (chicanes, parcours, etc.) par l'organisateur sera pénalisé.

En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante.

1ère infraction ..... 30 secondes

2ème infraction ..... exclusion + 200€

### **7.5.17.1 P ABANDONS**

TOUT CONCURRENT ABANDONNANT SUR LES SECTEURS DE LIAISON OU DANS UNE E.S. DOIT LE SIGNALER AU P.C. TEL: 06 08 46 65 09. (D.C.), NUMERO COMMUNIQUE ET COLLE SUR LE TABLEAU DE BORD DES VOITURES LORS DES VERIFICATIONS.

## **- ARTICLE 8 P RECLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

Délai	: 0H30
Caution de réclamation	: 680 €
Caution d'appel	: 3300 €

## **- ARTICLE 9 P- CLASSEMENT**

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

## **- ARTICLE 10 P- PRIX - COUPES**

\* TOTAL DISTRIBUABLE : **12 000 €**

. Classement SCRATCH ;

GROUPE T1 (total 3200 €)		GROUPE T2 (total 2400 €)	
- 1 <sup>er</sup>	<b>880 €</b>	- 1 <sup>er</sup>	<b>880 €</b>
- 2 <sup>ème</sup>	<b>640 €</b>	- 2 <sup>ème</sup>	<b>640 €</b>
- 3 <sup>ème</sup>	<b>480 €</b>	- 3 <sup>ème</sup>	<b>440 €</b>
- 4 <sup>ème</sup>	<b>400 €</b>	- 4 <sup>ème</sup>	<b>280 €</b>
- 5 <sup>ème</sup>	<b>320 €</b>	- 5 <sup>ème</sup>	<b>160 €</b>
- 6 <sup>ème</sup>	<b>240 €</b>		
- 7 <sup>ème</sup>	<b>160 €</b>		
- 8 <sup>ème</sup>	<b>80 €</b>		

. CLASSE T1A5 et T1A6 (2RM) (total 2400 €)

- 1 <sup>er</sup>	<b>880 €</b>	- 4 <sup>ème</sup>	<b>280 €</b>
- 2 <sup>ème</sup>	<b>640 €</b>	- 5 <sup>ème</sup>	<b>160 €</b>
- 3 <sup>ème</sup>	<b>440 €</b>		

.CLASSES (8) (total 3 200 € )

T2 : 3 Classes (1 – 2 - D) – T1A : 4 Classes (1 – 2 – 3) – T1B : 2 Classes (1 – 2)

- 1 <sup>er</sup>	<b>200 €</b>	- 2 <sup>ème</sup>	<b>120 €</b>
- 3 <sup>ème</sup>	<b>80 €</b>		

Prix spécial CLASSES T1A/4 et T1B/3 (total 800 €) Hors championnat et classement général

- 1 <sup>er</sup>	<b>200 €</b>	- 2 <sup>ème</sup>	<b>120 €</b>
- 3 <sup>ème</sup>	<b>80 €</b>		

- Les prix sont cumulables.

## **\* COUPES et CHALLENGES REPARTIS COMME SUIT SUR LA BASE DU CLASSEMENT SCRATCH**

- 2 Coupes aux 8 premiers du Classement Scratch Groupe T1
  - 2 Coupes aux 5 premiers du Classement Scratch Groupe T2
  - 2 Coupes aux 5 premiers de Classement Scratch Classe T1A5/T1A6
  - 1 Coupe au premier de chaque Classe non cumulable avec celle du Groupe.
  - 2 COUPES DAMES (1ERE PILOTE ET 1ERE COPILOTE).
  - 1 Coupe au 1er Equipage Etranger
  - 10 Coupes Commissaires tirées au sort.
  - De nombreuses Coupes Souvenir aux premiers Classés non bénéficiaires des coupes personnelles ci-dessus. Tous les Concurrents et Commissaires seront récompensés
- La Remise des Prix se déroulera le 10 OCTOBRE 2010 à la Salle des Fêtes de St PALAIS s/MER à partir de 18h30